



d'émettre les certificats d'identité et les titres de voyage pour les déplacements officiels. Depuis quelques années, environ 15 p. 100 seulement des demandes traitées au Canada sont présentées par la poste.

*Commodité*

Tous les bureaux des passeports doivent être situés à proximité d'un stationnement et dans des bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

*Heures d'ouverture*

Les bureaux des passeports ouvrent au moins 7,5 heures par jour. Certains sont ouverts pendant une durée variant de 7,5 à 9,5 heures par jour.

*Sécurité du titre*

Tous les titres de voyage délivrés par le Bureau des passeports respectent ou dépassent les spécifications et recommandations sur la sécurité internationale fixées par INTERPOL et par l'OACI, et tous les employés nommés pour une période indéterminée bénéficient d'une cote de sécurité *secret*.

*Conformité du titre*

Tous les titres de voyage délivrés par le Bureau des passeports sont conformes aux critères internationaux définissant le format et les modalités de délivrance des titres de voyage internationaux.

*Service d'urgence*

Quand un passeport est perdu à l'étranger, on délivre un passeport d'urgence. Au Canada, le Bureau des passeports assure le service d'urgence pendant les fins de semaine et les congés fériés, et après les heures de bureau pendant la semaine.

*Protection des renseignements personnels*

Tous les renseignements concernant les requérants de passeport sont protégés.

*Réputation des documents*

Tous les titres de voyage délivrés par le Bureau des passeports sont respectés dans le monde entier.

*Habilitation des examinateurs*

Tous les examinateurs sont habilités à résoudre des questions complexes au moment de l'examen.